

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES

COMMUNE DE :  
PUY-SAINT-VINCENT

PLAN D'INTERVENTION POUR LE  
DECLENCHEMENT DES AVALANCHES

Domaine skiable de Puy-Saint-Vincent

Date de mise à Jour :	<b>18 nov 2022</b>
Visa du maire de Puy-Saint-Vincent :	
Visa du directeur des opérations de PIDA :	

## SOMMAIRE

<b>1. OBJET ET CONTEXTE .....</b>	<b>3</b>
<b>2. DOCUMENT CARTOGRAPHIQUE .....</b>	<b>3</b>
2.1. ELEMENT FIGURANT SUR LA CARTE	3
2.2. DOCUMENTS CARTOGRAPHIQUES	3
<b>3. ROUTES ET VOIES PUBLIQUES EMPRUNTEES POUR LE TRANSPORT DES EXPLOSIFS.....</b>	<b>4</b>
<b>4. MOYENS MIS EN ŒUVRE POUR LE DECLENCHEMENT DES AVALANCHES</b>	<b>4</b>
4.1. LISTE DES POINTS DE TIR (42)	4
4.2. INSTALLATIONS DE DECLENCHEMENT A DISTANCE	5
<b>5. DESIGNATION DES PERSONNES IMPLIQUEES DANS LA MISE EN ŒUVRE DU PIDA .....</b>	<b>5</b>
5.1. ARTIFICIERS	6
5.2. AIDE ARTIFICIERS	7
5.3. AUTRES PERSONNES IMPLIQUEES	7
<b>6. ANNEXES AU PRESENT PIDA .....</b>	<b>8</b>
6.1. ANNEXES 1 : DOCUMENTS CARTOGRAPHIQUES DU PIDA (CARTE D'ENSEMBLE, DETAIL SECTEUR OUEST, DETAIL SECTEUR EST)	8
6.2. ANNEXE 2 : CONSIGNE DE TIR	8
6.3. ANNEXE 4 : RECOMMANDATIONS DE MISE EN ŒUVRE DES TIRS A LA MECHE LENTE	8
6.4. ANNEXE 5 : RECOMMANDATIONS DE MISE EN ŒUVRE DU CATEX / CONSIGNE CATEX	8
6.5. ANNEXE 7 : RECOMMANDATION DE MISE EN ŒUVRE DU CATEX MANUEL	8
6.6. ANNEXE 8 : ARRETE MUNICIPAL FIXANT LES MESURES DE SECURITE	8
6.7. ANNEXE 9 : REGLEMENT DE SECURITE (ANNEXE A LA CIRCULAIRE INTERMINISTERIELLE N° 80.268 DU 24 JUILLET 1980).	8
6.8. ANNEXE 10 : LISTE DE DIFFUSION DU PRESENT PIDA	8
<b>7. ANNEXE 10 : LISTE DE DIFFUSION DU PRESENT PIDA.....</b>	<b>9</b>

## 1. OBJET ET CONTEXTE

Le présent Plan d'Intervention pour le Déclenchement des Avalanches (PIDA) a pour vocation la sécurisation des pistes et des parcours d'évacuation de remontées mécaniques du domaine skiable de Puy-Saint-Vincent.

Il est réalisé conformément aux indications du règlement de sécurité relatif à l'utilisation des explosifs aux fins de déclenchement préventif d'avalanches, annexé à la circulaire interministérielle n° 80.268 du 24 juillet 1980 du Ministère de l'industrie (cf. annexe 4).

La détermination des zones interdites, pentes, points de tir et emplacements de vigies est issue de :

- ⇒ Savoir-faire du service des pistes de Puy-Saint-Vincent,
- ⇒ Etude de la CLPA,
- ⇒ Relevés sur le terrain,
- ⇒ Discussions avec un spécialiste.

A ce document sont associées les annexes nécessaires (Cartes, consigne de tir etc.).

Il est approuvé par arrêté municipal.

## 2. DOCUMENT CARTOGRAPHIQUE

### 2.1. Élément figurant sur les cartes

- ⇒ Les pentes et couloirs où les déclenchements peuvent être pratiqués, représentées par les extensions habituelles des avalanches,
- ⇒ Les zones d'extension possibles des avalanches déclenchées (maximales observées),
- ⇒ Les zones interdites au public pendant les opérations de déclenchement préventif (2 zones sont définies, applicables en fonction des tirs à réaliser et des conditions nivo-météorologiques, précisées dans la consigne de tir),
- ⇒ Les points de tirs (points d'explosions),
- ⇒ Les installations de déclenchement à distance (CATEX),
- ⇒ Les emplacements de vigies,
- ⇒ Le point de rassemblement des artificiers pour la perception des explosifs avant départ en PIDA,
- ⇒ Les itinéraires recommandés pour les artificiers,
- ⇒ Le dépôt d'explosifs,
- ⇒ Les pistes de ski.

### 2.2. Documents cartographiques

- ✓ 4 cartes en annexe 1 (ensemble du PIDA, détail du secteur Ouest, détail du secteur Est, itinéraires indicatifs des artificiers).

### 3. ROUTES ET VOIES PUBLIQUES EMPRUNTEES POUR LE TRANSPORT DES EXPLOSIFS

En conditions normales, aucune route ni voie publique ne sont empruntées pour le transport des explosifs. Ils sont transportés en engin en scooter ou en engin de damage sur piste enneigée, entre le dépôt le point de rassemblement des artificiers pour la perception des explosifs (voir carte en annexe)

A titre exceptionnel et en l'absence de neige, la voie communale du Clot des Léothauds peut être empruntée. Le transport d'explosif est alors réalisé dans le respect de la réglementation.

### 4. MOYENS MIS EN ŒUVRE POUR LE DECLENCHEMENT DES AVALANCHES

#### 4.1. Liste des points de tir (42)

Les emplacements des points de tir sont indicatifs. A ces 42 points de tir s'ajoutent 5 points de tir, qui ne peuvent être traités que par grenadage depuis hélicoptère (voir PIDA hélicoptère).

N° Point de tir	Secteur	Type déclenchement 1	Type déclenchement 2	Charge maximale (kg)
1	Pendine	Grenadage à main	Grenadage hélicoptère	5
2	Pendine	Grenadage à main	Grenadage hélicoptère	5
3	Pendine	Grenadage à main	Grenadage hélicoptère	5
4	Pendine	Grenadage à main	Grenadage hélicoptère	5
5	Pendine	Grenadage à main	Grenadage hélicoptère	5
6	Pendine	Grenadage à main	Grenadage hélicoptère	5
7	Pendine	Grenadage à main	Grenadage hélicoptère	5
8	Pendine	Grenadage à main	Grenadage hélicoptère	5
9	Pendine	Grenadage à main	Grenadage hélicoptère	5
10	Pendine	Grenadage à main	Grenadage hélicoptère	5
11	Pendine	Catex manuel	Grenadage hélicoptère	5
12	Pendine	Grenadage à main	Grenadage hélicoptère	5
13	Pendine	Grenadage à main	Grenadage hélicoptère	5
14	Pendine	Grenadage à main	Grenadage hélicoptère	5

21	Carmen	Grenadage à main	Grenadage hélicoptère	5
22	Carmen	Grenadage à main	Grenadage hélicoptère	5
23	Carmen	Grenadage à main	Grenadage hélicoptère	5
24	Carmen	Grenadage à main	Grenadage hélicoptère	5
25	Carmen	Grenadage à main	Grenadage hélicoptère	5
26	Carmen	Grenadage à main	Grenadage hélicoptère	5

N° Point de tir	Secteur	Type déclenchement 1	Type déclenchement 2	Charge maximale (kg)
32	Rocher noir	Grenadage à main	Grenadage hélicoptère	5
33	Rocher noir	Grenadage à main	Grenadage hélicoptère	5
34	Rocher noir	Grenadage à main	Grenadage hélicoptère	5
35	Rocher noir	Grenadage à main	Grenadage hélicoptère	5
36	Rocher noir	Grenadage à main	Grenadage hélicoptère	5

101	Bruyères	Catex	Grenadage hélicoptère	5
102	Bruyères	Catex	Grenadage hélicoptère	5
103	Bruyères	Catex	Grenadage hélicoptère	5
104	Bruyères	Catex	Grenadage hélicoptère	5
105	Bruyères	Catex	Grenadage hélicoptère	5
106	Bruyères	Catex	Grenadage hélicoptère	5
107	Bruyères	Catex	Grenadage hélicoptère	5
108	Bruyères	Catex	Grenadage hélicoptère	5
109	Bruyères	Catex	Grenadage hélicoptère	5
110	Bruyères	Catex	Grenadage hélicoptère	5
111	Bruyères	Catex	Grenadage hélicoptère	5
112	Bruyères	Catex	Grenadage hélicoptère	5
113	Bruyères	Catex	Grenadage hélicoptère	5
114	Bruyères	Catex	Grenadage hélicoptère	5
115	Bruyères	Catex	Grenadage hélicoptère	5
116	Bruyères	Catex	Grenadage hélicoptère	5

**Tableau 1. Liste de l'ensemble des points de tir du PIDA classique (ne figurent pas les 5 points de tir à traiter exclusivement par PIDA hélicoptère)**

#### 4.2. Installations de déclenchement à distance

1 ligne de CATEX est actuellement exploitée pour le déclenchement préventif des avalanches : 16 points de tir dans le secteur Bruyère.

### 5. DESIGNATION DES PERSONNES IMPLIQUEES DANS LA MISE EN ŒUVRE DU PIDA

Le Maire, responsable de la sécurité sur sa commune, désigne le responsable du PIDA. Ce dernier assume la fonction de Directeur des opérations de déclenchement.

Autorisation de mise en œuvre du PIDA :  
**Marcel CHAUD** maire de Puy-Saint-Vincent

Ou : adjoint d'astreinte de Puy-Saint-Vincent

Directeur des opérations de déclenchement :  
**Vincent ROZ**

Suppléants au Directeur des opérations de déclenchement :  
**Laurent kypraios, Christophe Vetsel**

### 5.1. Artificiers

Les artificiers ont la fonction de « préposés au tir » au sens du règlement de sécurité relatif à l'utilisation des explosifs aux fins de déclenchement préventif d'avalanches, annexé à la circulaire interministérielle n° 80.268 du 24 juillet 1980 du Ministère de l'industrie (cf. annexe n°7).

Fonction PIDA	Nom	Prénom	Qualification	Date habilitation	Date permis de tir
DO	ROZ	Vincent	CPT option tir en montagne	15 Jan 2015	15 dec 2021
DO Suppléant	KYPRAIOS	Laurent	CPT option tir en montagne	02 Avr 2004	15 dec 2021
DO Suppléant	VETSEL	Christophe	CPT option tir en montagne	02 Avr 2004	15 dec 2021
Artificier	GRAS	Noel	CPT option tir en montagne	11 dec 2020	15 dec 2021
Artificier	MAUNY	Ghislain	CPT option tir en montagne	11 dec 2020	15 dec 2021
Artificier	PAYAN	Emmanuel	CPT option tir en montagne	30 Jan 2012	15 dec 2021
Artificier	BREDY	Yohan	CPT option tir en Montagne	13 Fev 2019	15 dec 2021
Artificier	DECHASSAT	Hugo	CPT option tir en montagne	13 Fev 2019	15 dec 2021
Artificier	ROULLIER	Christophe	CPT option tir en montagne	30 Jan 2012	15 dec 2021
Artificier	LASSEMBLEE	Jimmy	CPT option tir en montagne	15 Avr 2017	15 dec 2020
Artificier	PEGUET	Joel	CPT option tir en montagne	26 Avr 2004	15 dec 2020
Artificier	JOUGLARD	Eric	CPT option tir en montagne	02 Avr 2004	15 dec 2020
Artificier	ULISSE	Guillaume	CPT option tir en montagne	24 Oct 2016	15 dec 2020

## 5.2. Aide Artificiers

Les aide artificiers sont impliqués dans le transport des explosifs, et respectent les consignes données par l'artificier qu'ils accompagnent.

Fonction PIDA	Nom	Prénom	Qualification	Date autorisation <sup>1</sup>
Aide artificier	BERNARD	Guillaume	Pisteur	13 FEV 2019
Aide artificier	MONTAGNIER	Lucie	Pisteur	17 Mai 2017
Aide artificier	MORAND	Frédérique	Pisteur	17 Mai 2017
Aide artificier	MOROC	Sébastien	Pisteur	17 Mai 2017
Aide artificier	Romera	Robin	Pisteur	23 Fev 2022
Aide artificier	Billaudel	Louise	Pisteur	23 Fev 2022
Aide artificier	GENEVEY	Marie-Lou	Pisteur	En cours

## 5.3. Autres personnes impliquées

Les intervenants autres que les artificiers et leurs aides sont définis dans la consigne de tir (régulateur).

<sup>1</sup> L'aide artificier doit être titulaire d'une autorisation de transfert des explosifs signée par le directeur des opérations et remontant à moins de 6 mois.

## 6. ANNEXES AU PRESENT PIDA

- 6.1. Annexes 1 : Documents cartographiques du PIDA (Carte d'ensemble, détail secteur Ouest, détail secteur Est, itinéraires)
- 6.2. Annexe 2 : Consigne de tir
- 6.3. Annexe 3 : Recommandations de mise en œuvre des tirs à la mèche lente.
- 6.4. Annexe 4 : Recommandations de mise en œuvre du CATEX / Consigne CATEX manuel.
- 6.5. Annexe 5 : Consignes de sécurité pour les dépôts d'explosif
- 6.6. Annexe 6 : Arrêté municipal fixant les mesures de sécurité
- 6.7. Annexe 7 : Règlement de sécurité (annexe à la circulaire interministérielle n° 80.268 du 24 juillet 1980).
- 6.8. Annexe 8 : liste de diffusion du présent PIDA

## 8 ANNEXE 10 : LISTE DE DIFFUSION DU PRESENT PIDA

Date de remise ou d'envoi	organisme	adresse	Nombre d'exemplaires
	Mairie de Puy-Saint-Vincent		
	Service des pistes de Puy-Saint-Vincent		